

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 05/11/2019

Membres présents :

Les professeurs d'école : Mmes CONQUET, CAZORLA, LANDRY, MAGNET, MENGIN, PORCHER, SANTAMARIA / M CORDOBA, PHILIPP et MUNICH. M NICOLAS (membre du RASED)

Les représentants des parents d'élèves : Mme LADOUCE, M PROME, BELLEDENT, HENNEQUET, TISSEYRE et DAUPHIN

Mairie d'Alzonne : M BANQUET, maire, Mmes BANQUET et CAHUZAC, M GILLIS, adjoints

Membres absents :

Mairie de Saint-Martin-le-Vieil : aucun représentant

Mairie de Raissac-sur-Lampy : aucun représentant

Invités :

ATSEM : Mme ALBECQ

ALAE : Mme MOULY

1. Installation du nouveau conseil d'école

• Elections des représentants des parents d'élèves (vendredi 11 octobre 2019) : la liste des parents est élue entièrement. (Taux de participation : 51.49%)

La directrice, après consultation du conseil d'école élu l'année précédente et selon les modalités prévues au règlement intérieur du conseil d'école, a choisi le vote uniquement par correspondance, conformément au décret n°2019-838 complété par l'arrêté du 19 août 2019.

Lecture est faite des attributions :

Les représentants des parents siègent au conseil d'école.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Ils participent au vote si nécessaire.

2. Vote du règlement intérieur de l'école

Après lecture du règlement en amont, le règlement intérieur (qui s'appuie sur le règlement départemental) est adopté à l'unanimité.

Il sera consultable à l'école, dans les mairies de RPI, sur le site internet de la mairie et sur le blog de l'école.

De plus, un mot d'information sera donné aux parents.

3. Organisation pédagogique et effectifs

Effectif total : 192 (au 05 novembre 2019)

C01		C02	C03	C04	C05		C06		C07		C08		C09
PS	GS	MS	GS	CP	CP	CE1	CE1	CE2	CE2	CM1	CM1	CM2	CM2
12	10	18	19	21	8	12	11	11	12	10	15	9	24
22		18	19	21	20		22		22		24		24

→ Répartition par niveaux :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12	18	29	29	23	23	25	33

Equipe pédagogique :

Arrivée de Claire PORCHER qui assure la décharge de direction à 33% (tous les vendredis et un lundi sur 3) Monsieur NICOLAS, maître E et Madame AGUZOU, nouvelle psychologue scolaire du secteur sont les membres du RASED.

Monsieur NICOLAS présente le travail du réseau auprès des enfants. 11% des élèves d'Alzonne ont été pris en charge en 2018-2019 (bilans, suivi), ce qui correspond à la moyenne du secteur du RASED de Pennautier. Cette année, 12 demandes d'aide ont déjà été effectuées.

5. Sécurité et hygiène

☞ PPMS :

• le PPMS a été mis à jour en conseil des maîtres. (Contrairement à l'évacuation en cas d'incendie, le PPMS organise le confinement de tout l'établissement scolaire, jusqu'à l'arrivée des secours.)

• Un exercice d'évacuation-incendie a été organisé le 17 septembre :

« L'alarme a été déclenchée par les employés municipaux rattachés à la sécurité dans les 3 bâtiments pourvus d'une alarme »

Tous les élèves sont sortis dans le calme pour se rendre au point de rassemblement identifié préalablement.

• Un exercice « attentat-intrusion » a été réalisé le lundi 14 octobre 2019. La gendarmerie, l'IEN, la mairie, l'ALAE ainsi que les représentants des parents d'élèves étaient informés.

Les élèves avaient été sensibilisés mais ne connaissaient pas la date exacte de l'exercice.

« Scénario : un individu capuché s'introduit dans l'école pendant la récréation des élèves de l'élémentaire. Un témoin rapporte les faits à la directrice qui donne l'alerte (corne de brume indiquant un confinement) ».

L'exercice s'est déroulé dans le calme et permettra d'apporter des améliorations.

☞ Hygiène :

La visite médicale des CM2 est prévue les 7 et 8 novembre.

Celle des MS se déroulera les 3 et 6 décembre.

Malgré des rappels récurrents concernant la présence de poux dans les classes, l'éradication n'est toujours pas effective.

6. Actions pédagogiques

Nous notons une faible participation des parents aux réunions de rentrée.

Dans le cadre du projet d'école, les actions menées depuis la rentrée sont les suivantes :

■ Parcours artistique

• sorties de résidences proposées par le FEP

• participation aux ateliers pédagogiques proposés par la Coopérative de Montolieu : visite guidée de la collection « Croqueurs d'étoiles » de Cérès Franco et production plastique avec un artiste qui expose. (Classes de CP et CP-CE1.)

• projet chorale (mené par Monsieur CORDOBA) en élémentaire à partir du projet départemental de musique « les 4 éléments ».

■ Langues

• inscription au projet académique occitan pour les classes 01, 03 et 07.

▪ **EPS**

- 15 séances de natation financées par la mairie d'Alzonne et la coopérative scolaire pour les CP le jeudi après-midi
- intervention de Monsieur ARNAUD en athlétisme pour les classes de CM1-CM2 et CM2.

▪ **parcours citoyen**

- élections au CMJ : le vendredi 11 octobre de 9h à 12h.

Cyril Gilis dresse un bilan des actions menées en 2018-2019 par les jeunes élus :

- reconduction du nouvel an solidaire (pour les personnes âgées isolées)
- création d'affiches sur le respect de l'hygiène des sanitaires à l'école
- opération brioches
- sortie « Triaventures » avec le COVALDEM
- rencontre des élus du CMJ de Villesèquelande

Monsieur le Maire nous informe que le projet d'aménagement de l'aire de jeux est en suspend car un chantier de rénovation va peut-être débuter à la cantine.

La nouvelle équipe du CMJ participera à son premier Conseil municipal mercredi 6 novembre afin de réfléchir à de nouveaux projets.

▪ **Mathématiques**

- participation des enseignants de la GS au CM2 au plan mathématique proposé par la circonscription : Réflexion sur la résolution de problèmes avec 4 journées de formation pour les enseignants concernés et co-intervention dans nos classes d'un enseignant référent mathématique.
- participation de 8 enseignants au projet départemental « Maths au trésor » : Le tour du monde en 80 jours pour les élèves d'élémentaire et le voyage de Loulou en maternelle.
- correspondance sur le thème des mathématiques pour la classe de GS de Madame CONQUET avec des élèves de maternelle de Pennautier.

7. Bilan de la coopérative scolaire

Monsieur MUNICH dresse le bilan financier détaillé de la coopérative pour l'année scolaire 2018-2019

CHARGES		
6070	Achats de produits pour cession	2865.25
6168	Charges des activités éducatives	4756.79
6500	Charges courantes	10.40
628	Cotisations OCCE	830.65
6700	Charges exceptionnelles	62.70
6800	Achats de biens durables	45.00

TOTAL DES CHARGES (A)	8570.79
------------------------------	----------------

PRODUITS		
707	Ventes de produits pour cession	4519.85
741	Subventions Etat, Collectivités loc.	1360.00
756	Participations volontaires des familles et des artisans et commerçants	889.50
TOTAL DES PRODUITS (B)		
		6769.35

Résultat de la période (B-A) (+/-) : - 1801.44

Bilan simplifié au 31/08/2019

Solde au 01/09/2018	4587.09 €
----------------------------	------------------

Solde au 30/08/2019	2785.65 €
----------------------------	------------------

L'équipe enseignante remercie la municipalité d'Alzonne pour :

- la subvention annuelle d'un montant de 960 € (qui permet de payer une grande partie de la facture Arc en ciel)
- la subvention exceptionnelle d'un montant de 350 € pour l'achat d'un massicot
- le financement de tous nos trajets en bus. (+ Piscine)
- l'achat de 5 tablettes numériques

La coopérative scolaire a fait une demande de subvention d'un montant de 200 € aux mairies de Raissac et Saint Martin le Vieil. Cette subvention permettrait l'achat de petits jeux de cour.

La commune de Raissac a enregistré notre demande qui sera mise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

S'agissant de la commune de Saint-Martin, la mairie a répondu dans un premier temps qu'elle devait être en possession des comptes de la coopérative et connaître le mode de calcul utilisé pour établir ce montant.

Après envoi d'un devis et rappel que les comptes de l'OCCE sont visibles sur le compte rendu du CE, la mairie de Saint-Martin a souhaité que nous indiquions la répartition du montant de la demande, et nous demande si le calcul pour chaque commune est fait au prorata des enfants scolarisés.

La Directrice a proposé aux représentants de la mairie concernée d'en discuter lors du conseil d'école mais aucun membre n'est présent.

Madame SANTAMARIA rappelle qu'aucune subvention (de la part de Raissac et saint Martin) n'a été jamais accordée à la coopérative scolaire.

Le montant de 200 € pour chaque commune est justifié par le montant du devis (établi à minima).

Le calcul n'a pas été fait au prorata des enfants scolarisés.

Monsieur BANQUET propose d'en discuter avec les maires du RPI.

☞ Actions de la coopérative :

- photo de classe : 18 octobre
- vente de sapins : novembre (bénéfice de 162.64 €)
- loto de l'école : 17 novembre
- fête de l'école : 26 juin

8. Questions des représentants

ECOLE

- « Cela part d'une volonté très louable de communication de faire le blog, classroom, les messageries.

Afin de ne pas multiplier les supports de communication, serait-il possible d'harmoniser les outils de communication numérique ?

Cette question part d'un constat des familles : sur classroom les messages s'effacent au bout de 2 jours (et il faut un ordinateur ou payer la mensualité sur le portable pour avoir les messages plus longtemps).

Il faut se connecter au blog, à classroom, aux messageries « multiplié » par le nombre d'enfants. Ne pourrait-on pas se servir de l'ENT académique ou autre qui rassemble tous ces services en un clic ? »

→ Chaque enseignant possède ou non un support numérique correspondant à ses pratiques. L'ENT ne correspond pas aux besoins de l'équipe. Quant à l'utilisation de Classroom, les enseignantes concernées ont expliqué son fonctionnement en réunion de rentrée. Madame MENGIN rappelle que cette application est gratuite.

- « Nous souhaiterions mettre en place un café-parents 3 fois dans l'année avant les conseils d'école devant les portails (à 16h15) pour améliorer la communication. »

→ Monsieur BANQUET propose qu'un représentant de la mairie soit présent à ce moment-là.

Questions Mairie :

- « Nous remercions la municipalité d'Alzonne pour la sécurisation du portillon. Serait-il possible de sécuriser l'entrée de l'école entre 12h et 13h20. Le « dépose minute » est dangereux. Le policier municipal pourrait-il être présent ? »

→ La mairie prend note afin de trouver rapidement une solution appropriée.

- « Question dans le cadre de l'égalité des chances : il y a un vrai besoin d'aide aux devoirs sur l'école.

Serait-il possible de mettre en place un « endroit calme » pour faire les devoirs avec une personne pour surveiller (ex : 2 fois par semaine ; lundi et jeudi). Cette personne ne serait pas forcément un enseignant mais pourrait intervenir dans le cadre du volontariat civique ou autre ... »

→ Il est difficile de trouver une salle disponible car les enseignants travaillent dans leur classe le soir et l'équipe technique intervient aussi à ce moment-là.

Monsieur le Maire pense que cela pourrait se faire « hors ALAE » par des enseignants volontaires.

- « Où en est la réflexion sur l'évacuation des classes de Mmes Cazorla et Landry et de Mr Philipp ? »

→ Monsieur BANQUET répond que la classe située au-dessus du préau ne nécessite pas une seconde sortie au regard du nombre d'enfants présents.

S'agissant des classes du bâtiment Nord, un devis sera réalisé pour la construction d'un escalier extérieur en colimaçon.

La municipalité souhaite effectuer des travaux dans les bâtiments « garages » situés dans la cour. Monsieur BANQUET demande à l'équipe enseignante d'engager une réflexion sur une nouvelle organisation des classes / salles ALAE d'ici le mois de mars.

Monsieur le Maire nous informe qu'une parcelle située près du lac de Fontorbe (avec un verger et une cabane) pourra être à disposition de l'école. Des ruches pourront y être installées. Les enseignants sont favorables à cette idée.

Les panneaux Natura 2000 sont enfin installés le long de la Vernassonne !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président :



Le secrétaire de séance :

